



Graph 201 – La proportion des agrégats monétaires en 1991

### 5.8.5.3 La création de monnaie

Chaque pays comporte une banque centrale qui autorise les banques commerciales à créer de la monnaie. Seules les banques commerciales y sont habilitées. La création de monnaie est la résultante de la souscription d'un emprunt d'un agent économique auprès d'une banque commerciale. Au fur et à mesure que l'emprunt est remboursé, la monnaie est détruite.

La création de monnaie peut être vue selon deux angles :

- **Le court terme.**  
Le client est un créancier de la banque commerciale étant donné qu'il peut mobiliser le montant de sa ligne de crédit.
- **Le long terme.**  
Le client est un débiteur de la banque commerciale étant donné qu'il doit rembourser sa ligne de crédit.

### 5.8.5.4 Les transactions inter-bancaires

Supposons que le client  $C_1$  contracte un prêt de 100 000 € auprès de la banque  $B_1$ . Au moment de la signature du prêt, le taux d'intérêt est fixé – s'il est à taux fixe.

| Banque commerciale $B_1$                                  |  |
|---|--|
| Actif   | Passif   |
| + 100 000 €<br>Prêt à long terme auprès du client $C_1$ . | + 100 000 €<br>Créance mobilisable du client $C_1$ . |

Tableau 202 – Les transactions inter-bancaires – La création de monnaie

Le client  $C_1$  tire un chèque de 20 000 € auprès du client  $C_2$  dont le compte bancaire est domicilié auprès de la banque  $B_2$ . Le client  $C_2$  présente le chèque auprès de sa banque  $B_2$  qui à son tour le présente à la banque  $B_1$ . Cette dernière considère la balance de son compte auprès de la banque centrale.

Sa balance étant supposée de 5 000 €, elle doit se re-financer pour au moins 15 000 €. Elle l'effectue soit :

&

- **Auprès de la banque centrale.**  
Le taux de refinancement évoluant chaque mois est le **taux directeur**. Il est fixé par la banque centrale indépendamment de la politique du pays.